

Avis proposés par la FSU36 lors du CHSCT-D exceptionnel du 19/11



➤ Avis sur le protocole sanitaire, proposé par la FSU 36

Depuis le début de la crise sanitaire, la doctrine gouvernementale repose sur des préconisations des autorités scientifiques, dont la distanciation physique et des gestes et dispositif barrières, en vue de limiter la propagation du virus.

Pourtant, dans les protocoles diffusés par le MEN, la distanciation physique n'est pas impérative.

Par ailleurs, de nombreuses préconisations sont inapplicables sans moyens matériels et humains supplémentaires (nettoyage et désinfection des locaux, aération, gestion de la circulation et du stationnement des élèves hors la classe ou de la demi-pension permettant d'éviter les brassages etc.). Le CHSCT-D relève une contradiction entre ce qui est fait dans l'Éducation nationale et ce qui est appliqué dans le reste du monde du travail et dans la vie courante. Le protocole de l'EN n'est pas applicable sans moyens supplémentaires et n'est en outre pas suffisant.

Le CHSCT-D constate que l'employeur ne remplit pas ses obligations de protection de la santé et de prévention. C'est pourquoi le CHSCT-D demande :

- que les effectifs soient abaissés dans les salles (classes, salles de restauration, salles communes...) pour que la distanciation physique et le non brassage des élèves soient effectifs et assurés partout ;
- qu'une organisation pérenne soit déployée afin de permettre aux équipes de se projeter et ainsi diminuer les risques psycho-sociaux puisque la crise pandémique s'installe dans la durée.

Cela passe par :

- le recrutement de personnels supplémentaires (enseignant-es, vie scolaire, agent-es des collectivités...) ;
- la recherche et la réquisition de nouveaux espaces pour accueillir des groupes d'élèves ;
- une réflexion sur l'organisation pédagogique de l'année scolaire.

➤ Avis sur les infirmier-es de l'Éducation nationale, proposé par la FSU 36

Depuis mars, les infirmier.es de l'Éducation nationale se mobilisent sans faille dans la bataille contre le coronavirus. Elles-ils travaillent à flux tendu avec du matériel

inadapté et des protocoles mouvants et difficilement réalisables, ce qui occasionne une surcharge de travail bien réelle.

Dans un contexte de déficit constant de personnels ne permettant pas de répondre aux besoins des élèves hors temps de crise sanitaire, on leur demande aujourd'hui de nouvelles tâches au détriment de leurs missions en direction des élèves.

C'est le cas pour la réalisation de tests d'orientation diagnostique nasopharyngé pour la détection du sars-cov2 chez les personnels des établissements scolaires.

L'État doit se donner les moyens de faire réaliser ces tests par d'autres professionnel-les que les infirmier.es de l'Éducation nationale. Des espaces de test doivent être déployés à proximité directe des établissements scolaires pour permettre de tester l'ensemble de la communauté éducative, dont les familles.

La réussite scolaire des élèves ne doit pas être sacrifiée. Plus que jamais ils.elles ont besoin d'être accueilli-es et écouté-es par les infirmier-es de l'Éducation nationale.

Le CHSCTMEN s'oppose à l'ajout de nouvelles missions aux infirmier-es de l'EN qui doivent se recentrer sur ce qui fait le cœur de leur métier. Leur présence doit être renforcée pour répondre aux demandes et aux besoins des élèves.

Cela doit passer par :

La reconstruction d'un réel service de santé de proximité pour les élèves au sein de l'EN, avec le recrutement de médecins scolaires, et de nouveaux postes d'infirmier-ières scolaires.

➤ **Avis sur la communication de l'employeur vis-à-vis des agents.**

Les membres du CHSCT-D demandent que toute publication ou mise à jour des consignes et préconisations relatives à la gestion de la crise dans les écoles/établissements/services soit portée à la connaissance des agents, et ce, qu'il s'agisse de protocole, d'outils spécifiques à un métier ou une fonction ou encore d'une foire aux questions. Le site du ministère comme celui du gouvernement sont des espaces d'informations à dominante publique qui n'ont pas vocation à diffuser une consigne aux agents de l'Etat. Des messageries professionnelles existent pour cela et elles doivent être utilisées.

Nous demandons à ce qu'il y ait une cohérence entre les différentes circonscriptions du département sur la gestion de la crise.

➤ **Avis sur la communication de chiffres concernant la propagation de la COVID19**

Les membres du CHSCT-D demandent que la DSDEN leur communique chaque semaine un point de situation concernant l'évolution de la pandémie de Covid-19 dans l'Éducation Nationale au sein du département, dans le premier et le second degré. Nous souhaitons que ces informations contiennent le détail des structures

fermées (classes, écoles, établissements, services), le nombre de cas confirmés d'élèves et de personnels atteints, le nombre de cas en isolement d'élèves et de personnels, le nombre de formes graves contractées (criticité, hospitalisations, décès).

- nombre d'établissements fermés dans l'Indre :
- nombre de classes fermées :
- nombre d'élèves testés positifs :
- nombres d'élèves placés en isolement :
- nombres d'enseignants testés positifs :
- nombres d'enseignants placés en isolement :
- nombre de personnels AESH testés positifs :
- nombre d'AESH placés en isolement :
- nombre de personnels répondant aux critères de vulnérabilité placés en ASA ou en télétravail :